

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 22 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	59
PRESENTS	53
VOTANTS	58

CONVOCAATION

Datée	du 16/02/18
Affichée	le 16/02/18

OBJET

Détermination du rang de
l'élection d'un Vice-Président

Monsieur Hervé HAREL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Serge AMIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel BOULANGER, François BRIZARD, Joël BRUNET, François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Isabelle CLOUCHÉ, Jacques COISPEL, Jean-Marie CORMIER, Philippe CROTEAU, Bernard DABIEL, Jacky DE TAEVERNIER, Serge DELAVALLÉE, Daniel DEULEY, Gilles FARAULT, Pascal GADEYNE, Fabrice GLORIA, Serge GODARD, Jean-Marie GOUSSIN, Claude GOUVERNEUR, Jean-Guy GRANDIN, Michel GUENOUX, Pascal GUEUGNON, Hervé HAREL, Elisabeth JOSSET, Jean-Pierre LAMBLA, André LAMONTAGNE, Bruno LANGEVIN, Monique LANGEVIN, Anne LARUELLE, Michel LE GLAUNEC, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Gérard LUBIN, Marie-Pierre MAHÉ, Daniel MARIE, Michel MAROT, Guy MARTEL, Marie-José MARTIN, Jean MILON, Dominique NETZER, Didier PITOU, Christophe POTTIER, Patrice RÉGLAIT, Charlene RENARD, Jean SELLIER, Pascal SUARD, Marie-Odile TAVERNIER, Philippe THOURET, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Jean-Marie VERCRUYSE.

Acte rendu exécutoire après
publication le 27 février 2018

Le Président,
Jean SELLIER

Pouvoirs : Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Louisette FOUCHÉ a donné pouvoir à Jean-Marie VERCRUYSE
Jean-Baptiste GAGEZ a donné pouvoir à Marie-Pierre MAHÉ
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE
Véronique LOUWAGIE a donné pouvoir à Philippe VAN HOORNE

Absent : Thierry PINOT



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que Madame Véronique LOUWAGIE, élue député en juin 2017, a démissionné de ses fonctions de Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle le 10 juillet 2017 en application de la loi sur le non-cumul des mandats exécutifs. Par conséquent, il convient de pourvoir le poste vacant par l'élection d'un Vice-Président.

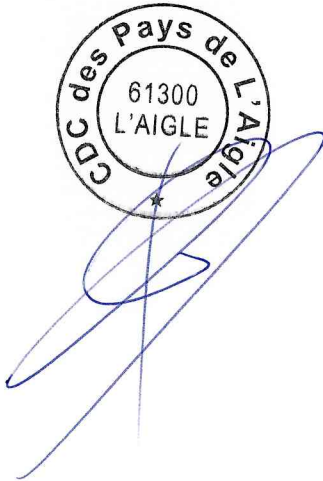
Il rappelle que c'est l'ordre de nomination qui détermine l'ordre du tableau. Toutefois, selon les dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10 du CGCT modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, il est possible, pour le conseil communautaire, de décider que le nouveau Vice-Président qui sera élu occupera le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Madame LOUWAGIE occupant le siège de 1^{ère} Vice-Présidente, il propose de retenir ce rang pour l'élection d'un Vice-Président.

Acte rendu exécutoire après
publication le 27 février 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L2122-10,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2017 fixant à 11 le nombre de Vice-Président,
- Considérant la vacance du siège de 1^{er} Vice-Président suite à la démission de Mme LOUWAGIE,

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de pourvoir le poste de Vice-Président devenu vacant
- **DECIDE** que le Vice-Président élu occupera le même rang que le poste devenu vacant, soit le 1^{er} Vice-Président.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.